

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire **le lundi 28 mai 2018 à 20 heures 30.**

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents sauf absents excusés : D. CHABOT qui a donné pouvoir à M. REY et G. CHABOT qui a donné pouvoir à L. PASCAL. Absente : F. CHARRIER. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.

Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

I/ FINANCES

A/ Décision modificative n° 1 Budget Principal de la commune : cette décision modificative d'un montant de 37 806 € en fonctionnement : ajustement des dotations au vu des montants communiqués (baisse compensée en recettes par el remboursement du budget de l'eau sur le projet des ruelles au Rochas), ajout de la régularisation des charges des Maisons St Pierre, réajustement versements CAF attendus par rapport aux prestations ALSH (extrascolaire et périscolaire ; et en investissement d'un montant de 10 530 € : ajout en dépenses et recettes de l'achat de matériel informatique pour l'école élémentaire et subvention liée DETR. **Voté à l'unanimité.**

B/ Tarifs station Grand-Puy, inter-stations et convention liée : le Maire propose les tarifs ci-dessous :

HIVER	
STATION DU GRAND-PUY / Individuels	
Journée adultes	18,50 €
½ journée adultes	15,00 €
½ journée enfants	11,50 €
Journée basse saison (tarifs adaptés au nombre de RM ouvertes)	16,00 €
Journée enfants (5 à 11 ans)	13,50 €
Forfait école de ski 1h	9,00 €
Journée étudiants, lycéens, adultes de 67 à 75 ans	16,00 €
Piétons	7,00 €
STATION DU GRAND-PUY / Séjours	
Week-end adultes	33,00 €
Week-end enfants (5 à 11 ans)	23,50 €
5 jours adultes	79,00 €
5 jours enfants (5 à 11 ans)	59,00 €
6 jours adultes	97,00 €
6 jours enfants (5 à 11 ans)	68,00 €
7 jours adultes	111,00 €
7 jours enfant (5 à 11 ans)	82,00 €
10 journées non consécutives adultes jusqu'au 30/01	150,00 €
10 journées non consécutives enfants (5 à 11 ans) jusqu'au 30/01	115,00 €
STATION DU GRAND-PUY / Comités d'entreprises	
Journée adultes	15,00 €
Journée enfants	11,50 €

STATION DU GRAND-PUY / Scolaires (mercredis accompagnés)	
Journée	9,00 €
½ journée	7,50 €
STATION DU GRAND-PUY / Classes de neige	
Classe de neige 6 jours	30,00 €
Classe de neige 2h	5,00 €
STATION DU GRAND-PUY / Groupes > 20	
Journée adultes	14,00 €
Journée enfants	11,00 €
STATION DU GRAND-PUY / La Vallée des Smileys	
Journée adultes	14,80 €
½ journée adultes	12,00 €
Journée enfants (5 à 11 ans)	10,80 €
½ journée enfants (5 à 11 ans)	9,20 €
Week-end adultes	26,40 €
Week-end enfants (5 à 11 ans)	18,80 €
Journée étudiants, lycéens, adultes de 67 à 75 ans	12,80 €
Grand domaine partiellement ouvert journée adultes	16,00 €
Petit domaine partiellement ouvert journée adultes	14,00 €
Domaine partiellement ouvert week-end adultes	26,00 €
Domaine partiellement ouvert 5 jours adultes	63,00 €
Domaine partiellement ouvert 6 jours adultes	77,00 €
Domaine partiellement ouvert 7 jours adultes	88,00 €
Promo journée enfants (5 à 11 ans)	6,50 €
Promo week-end enfants (5 à 11 ans)	11,75 €
Promo salons journée adultes -20%	14,00 €
INTERSTATIONS SKIPASS HIVER	
Enfants de moins de 12 ans résidants sur le territoire de la communauté d'agglomération P2A et de l'ex-OT Blanche-Serre-Ponçon + adhérents USB skiclub + pompiers	55,00 €
Forfait Etudiant (collégiens résidants sur le territoire de la communauté d'agglomération P2A et de l'ex-OT Blanche-Serre-Ponçon + collégiens scolarisés sur le territoire de la communauté d'agglomération P2A)	99,00 €
Forfait Etudiant (collégiens résidants sur le territoire de l'ex-CCPS pour lesquels les communes ont validé par écrit une prise en charge de 44,00 € par forfait vendu qui seront à verser à la commune de Seyne-les-Alpes)	55,00 €
Primeur Skipass adultes jusqu'au 29/09	169,00 €
Skipass adultes jusqu'au 15/11	234,00 €
Skipass adulte à partir du 16/11	264,00 €
Primeur Skipass enfants de moins de 12 ans jusqu'au 29/09	149,00 €
Enfants de moins de 12 ans jusqu'au 15/11	182,00 €
Enfants de moins de 12 ans à partir du 16/11	203,00 €
Forfait 6 jours inter-stations adultes	152,00 €
Forfait 6 jours inter-stations enfants	132,00 €
Promotion forfait 6 jours inter-stations adultes -50% sur le mois de janvier (Grand-Puy)	76,00 €
Promotion forfait 6 jours inter-stations enfants -50% sur le mois de janvier (Grand-Puy)	66,00 €

Gratuité enfants moins de 5 ans et adultes plus de 75 ans

ETE

STATION DU GRAND-PUY / Individuels	
Montée VTT ou piéton	7,00 €
Demi-journée	11,00 €
Journée	15,00 €
Journée enfants (5 à 11 ans)	13,50 €
Tarif promotionnel journée	10,50 €
STATION DU GRAND-PUY / Séjours	
2 journées non consécutives adultes	28,00 €
2 journées non consécutives enfants (5 à 11 ans)	25,00 €
10 journées non consécutives adultes	110,00 €
10 journées non consécutives enfants (5 à 11 ans)	100,00 €
INTERSTATIONS PASS ETE	
Adhérents enfants (5 à 11 ans) USB section VTT	40,00 €
Adhérents accompagnants USB section VTT	60,00 €
Pass été adultes et enfants	151,00 €

Gratuité enfants moins de 5 ans et adultes plus de 75 ans

Tarifs votés à l'unanimité.

La question sur les conventions inter-stations est retirée : contenu non prêt.

C/ Indemnités des régisseurs de la commune : le taux des indemnités de responsabilité attribuées aux régisseurs de la commune (cantine, droits de place, piscine, remontées mécaniques) avait été fixé en 2014 : 100 % de l'indemnité de responsabilité annuelle selon réglementation en vigueur). Il convient de délibérer à nouveau pour ajouter la prime du régisseur de la régie pass inter-stations au même taux que cité ci-dessus. Voté à l'unanimité.

D/ Tarifs cantine part familles, part communes et conventions liées : le Maire fait part au Conseil de la tenue d'une réunion de la commission scolaire et de la commission finances le 22 mai dernier. Il en ressort qu'afin de ramener le budget cantine à l'équilibre, il est nécessaire d'augmenter les tarifs. A noter la validation de la prise en compte des critères sociaux dans le prix d'achat des tickets. **Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (L. PASCAL + pouvoir et J. ROCHE) fixe** ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter de septembre 2018 et **autorise** le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes : pour les familles ticket repas tarif réduit (maternelle-élémentaire-collège élèves déjeunant régulièrement) : 3,90 € - tickets repas tarif occasionnel (élèves du collège déjeunant occasionnellement) : 4,10 €. – ticket repas tarif plein (adultes, maternelle, élémentaire, collège sans participation des collectivités) : 7,60 €. Pour la participation des collectivités : changement de tarifs à partir de cette année scolaire, à savoir septembre 2017 : tickets repas tarif réduit : 3,70 € idem pour la rentrée 2018 (3,00 € auparavant) - occasionnel : 3,50 € idem rentrée 2018 (2,80 € auparavant).

E/ Tarifs Maison du Mulet : le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe ainsi qu'il suit les tarifs des entrées à la Maison du Mulet :

Entrée journée individuelle : adulte et enfant de + de 12 ans : 5 € - Enfant (6 à 12 ans) : 2 € - Gratuit pour les enfants de – de 6 ans.

Entrée journée famille : famille pour la 2^{ème} visite de la semaine, seul 1 adulte paie : 5 €

Groupe (à partir de 10 personnes) : adulte et enfant de + de 12 ans : 4,50 € - enfant (6 à 12 ans) : 2 euros – gratuit pour les enfants de – de 6 ans

Scolaires (visite avec guide) : forfait jusqu'à 20 élèves et sans limité d'âge : 35 €, 1 € par élève supplémentaire, gratuit pour les accompagnants.

Journée d'animation : durant l'été 2018 tous les jeudis : promenade en calèche et/ou différentes animations avec les mules : adulte 7 € - enfant de 6 à 12 ans : 3,50 €.

Entrée Maison du Mulet et Fort Vauban : visites guidées : adulte : 8 € - enfant – de 16 ans : 3 €, gratuit pour les enfants de – de 6 ans.

II/ OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

A/ Commande travaux neufs voirie secteur la Tourre : le Maire fait part au Conseil du devis (d'un montant de 18 615 € HT) établi par la COLAS pour des travaux neufs voirie (de la pharmacie à l'embranchement du chemin

menant au Fort). Il précise qu'il y aura certainement un devis supplémentaire pour le caniveau. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à passer commande.

B/ Commande étude paysagiste et étude historique Maison du Mulet : Michel REY prend la parole et précise qu'il faut passer commande de certains travaux (prévus dans le dossier LEADER) notamment plantation d'arbres fruitiers (variétés anciennes patrimoniales) avec système d'arrosage. Plusieurs entreprises ont été consultées. **Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (N. ESCLAPEZ – L. PASCAL + pouvoir)** décide de passer commande pour l'aménagement paysager à la SASU Jardins de Serre-Ponçon pour un montant de 11 692 € HT. Concernant l'étude historique (relations commerciales nationales et internationales dans l'histoire du Mulet de SEYNE), c'est l'Association CREER qui a été retenue pour une étude d'un montant de 14 860 € HT (le compte-rendu de cette étude donnera matière à une exposition et la réalisation d'un livret. **Voté par 11 voix pour et 3 abstentions (N. ESCLAPEZ – L. PASCAL + pouvoir).**

C/ Commande maîtrise d'œuvre piste forestière de Fissac : le Maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de remettre en état la piste forestière de Fissac. 3 devis sont parvenus : ALCINA, ONF et Nicolas LUIGI. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide** de retenir la proposition d'ALCINA pour un montant de 9 025 € HT.

D/Commande travaux de recueillement cimetière de SEYNE : la procédure de récupération des concessions vient de s'achever. Il est temps, maintenant, de procéder aux travaux de recueillement. 4 entreprises funéraires ont répondu : Agence funéraire OLIVIER, Établissement PONZA Funéraire, AUBIN Funéraire et les Pompes Funèbres Générales. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de retenir la proposition d'AUBIN Funéraire pour un montant de 24 745 € HT. Ces travaux seront effectués en plusieurs tranches.

E/ Commande jeux d'enfants École Maternelle et Maison des Jeunes : Pascale DI MALTA prend la parole et précise que dans le programme FEADER sont prévus : les travaux d'aménagement de la salle du bas de la Maison des Jeunes, la réfection du plafond de la piscine, les jeux d'enfants et les terrains de tennis. Il est urgent de réaliser les jeux d'enfants qui seront localisés en partie sur les anciens terrains de tennis et en partie devant l'École Maternelle (2 jeux). **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide** la commande à la Société PROLUDIC pour un montant de 24 905,29 € HT.

F/ Demande de subvention projet « Open Street Map » : Pascale DI MALTA précise aux Conseillers qu'Open Street Map est un logiciel libre qui permet de collecter des données et de les cartographier. Le principe étant celui de la cartographie participative avec pour objectif la cartographie de la station du Grand-Puy (pistes été, hiver, itinéraires pédestres...) et l'élargissement au village et à l'ensemble de la commune (sites touristiques et sportifs, commerces...). La finalité est l'obtention d'une carte numérique évolutive ainsi qu'un document papier. Pour le développement de ce service numérique, la mise en place de formations destinées aux acteurs locaux et l'animation de la thématique, le maire propose de demander une subvention auprès de la région dans le cadre de l'appel à projets « Open et Smart Data ». **Voté à l'unanimité.**

III – AFFAIRES GÉNÉRALES

A/ Approbation modification du Plan de Prévention des Risques Naturels : il s'agit de la rectification d'une erreur matérielle dans la carte du zonage réglementaire portant sur des parcelles à la Gineste. La DDT étant le service instructeur, le Conseil Municipal doit émettre un avis favorable sur la modification simplifiée du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune. **Voté à l'unanimité.**

B/ Commande de contrats de fourniture en électricité puissance supérieure à 36KvA : le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la commune avait conclu des contrats (valables 2 ans) pour les puissances supérieures à 36 KvA avec ENGIE en 2016. Ces contrats arrivent à échéance au 30/06/18. ENGIE propose un renouvellement jusqu'au 30/06/2020. **Voté à l'unanimité.**

C/ Convention de partenariat prospection commerciale station du Grand-Puy : le Maire propose de passer une convention de partenariat pour la prospection commerciale du Grand-Puy (démarchage au niveau des collectivités, associations, groupes...). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec le prestataire Montané qui sera rémunéré par une commission de 15% HT sur le montant HT des produits encaissés par les Remontées Mécaniques au titre des transactions réalisées avec les clients démarchés par Montané. **Voté à l'unanimité.**

D/ Frais de participation au point accueil Office de Tourisme : le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer une convention avec l'Office de Tourisme afin de participer aux frais de fonctionnement du point accueil de SEYNE pour un montant de 8 000 € pour l'année 2017. **Voté à l'unanimité.**

IV – RESSOURCES HUMAINES

A/ Avancements de grade : vu les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire en date du 30/03/2018 et du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion en date du 12/12/17, il convient de modifier le tableau permanent des emplois de la commune afin de permettre l'avancement de grade de certains agents. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** à compter du 01/06/2018 la création : d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Agent de Maîtrise Principal ; d'un emploi permanent à temps non complet (27 heures hebdomadaires) d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe ; d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe ; d'un emploi permanent à temps non complet (23 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe ; d'un emploi permanent à temps non complet (19,5heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe ; d'un emploi permanent à temps non complet (21 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe ; d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe ; et la suppression des grades précédents pour ces agents.

B/ Modification du tableau des emplois : dans le cadre de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent de la commune, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** à compter du 01/06/2018 la création d'un emploi permanent à temps non complet (25,5 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique rattaché au budget annexe cantine scolaire de la cantine et, donc, la suppression de l'emploi permanent à temps non complet (10 heures hebdomadaires) d'Adjoint technique rattaché au budget de la commune que cet agent occupait avant.

V – QUESTIONS DIVERSES

A/ Convention d'occupation d'un local appartenant à la Communauté d'Agglomération : le Maire informe les Conseillers qu'il est nécessaire de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération pour pouvoir stocker les barnums et la scène mobile, devenus propriété de la commune, dans les locaux de l'ex- CCPS. **Voté à l'unanimité.**

B/ Convention de prêt exposition départementale Jean PROAL : il s'agit d'une convention de partenariat pour le prêt à titre gratuit d'une exposition départementale « Jean PROAL » qui sera installé au Fort Vauban du 2 juillet au 31 août. **Voté à l'unanimité.**

C/ Renouvellement des contrats clients chaufferie bois arrivant à échéance : les contrats de fourniture chauffage arrivent à échéance. **Le Conseil Municipal renouvelle à l'unanimité** les contrats avec les clients suivants : Maison Médicale (SCM Espace Santé Seynois) Centre de Secours (SDIS 04) – Centre médico-social (Département 04).

D/ Régularisation charges Maisons St Pierre (rajoutée à l'ordre du jour) : actuellement aucun acte ne prévoit le mode de calcul des charges et les modalités de régularisation (avenants à réaliser par l'Agence VIDAL). Il convient, donc, de régulariser les charges 2017 afin de procéder au remboursement des locataires. **Voté à l'unanimité.**

E/ Convention de mise à disposition gratuite du bus des associations au Collège de SEYNE : (rajoutée à l'ordre du jour) : le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la demande de l'Inspection Académique de signer avec la commune une convention annuelle pour l'utilisation gratuite du bus des associations (sorties pédagogiques, visites de musées, échanges entre collèges,...). **Voté à l'unanimité.**

Séance levée à 22 h 40.